|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | **Association Française pour les Pompes A Chaleur**  Siège : 31 rue du Rocher - 75008 PARIS Tél. : 01 42 93 52 25 - contact@afpac.org - Site www.afpac.org | | | |
| **Projet de Compte-Rendu V0** | Instance : **GT MAINTENANCE PAC**  Date :  **Lundi 29 novembre 2021**  Horaires : **10h-11h** | | **Une image contenant pose, pièce  Description générée automatiquementAFPAC Visio** | | Responsable de la réunion  **Roland BOUQUET** |
| Participants par ordre alphabétique des noms :  Roland BOUQUET - SYNASAV r.bouquet@atout-gaz.com Pilote  Francis LE GALL - ENGIE HOME SERVICES <francis.legall@engie.com>  Arnaud KAUTZMANN - EDF [arnaud.kautzmann@edf.fr](mailto:arnaud.kautzmann@edf.fr)  Christophe KUSY - ARISTON THERMO FRANCE <christophe.kusy@aristonthermo.com>  Laurent MATHIEU - ATLANTIC <LMATHIEU@groupe-atlantic.com>  Hervé NAVES - CAPEB <h.naves@capeb.fr>  Fernando NIVEL - fernando.nivel@fra.mee.com  Tugdual PAPILLON - SNEFCCA [reglementaire@snefcca.com](mailto:reglementaire@snefcca.com)  Bernard PHILIPPE - Délégué Général AFCE <dg@afce.asso.fr>  Romain TARDIVEL - Sentinel Performance Solutions ltd <Romain.Tardivel@sentinelprotects.com>  Fernando RAMOS - SNEFCCA <fernando.ramos@presticlim.fr>  AFPAC Véronique VAVRAND (VVD)  [contact@afpac.org](mailto:contact@afpac.org) | | | | Destinataires : Les Administrateurs. | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **COMPTE -RENDU** | Pilote | Echéance |

**Obligation de maintenance**

Arrêté du 24 juillet 2020 - Contrôle d’étanchéité.

Hervé Naves : pas de problème d’interprétation pour la CAPEB

Roland : Si pas de voyant de fluide, il faut faire le relevé des pressions donc il faut brancher des manos

Hervé Naves : non on est uniquement que sur de la lecture de voyants. Onp asse au contrôle suivant.

Tugdual PAPILON : même lecture du texte.

Arnaud KAUTZMANN : est-ce qu’il y a encore une place au doute ? La DGEC était sur du contrôle visuel. Mais de notre lecture, il y a interprétation possible. Y a t-il besoin de demander un ajustement ou a minima une réponse de la DGEC.

Hervé Naves : je ne vois pas pourquoi puisque le texte est auto-portant.

Bernard PHILIPPE : La FGas va plutôt contraindre qu’alléger ce texte.

Roland : au-delà de 5 t/co2, un mainteneur sans attestation fluide, peut intervenir en remplir un Cerfa.

Hervé Naves : on parle de la certification de maintenance qui peut est faite par un opérateur simple. Quitte à faire passer un 2e opérateur qui a l’attestation d’aptitude et de capacité qui fera le Cerfa.

Hervé Naves : la CAPEB s’oppose carrément à la démarche de l’AFPAC pour suggérer cette probématique

Arnaud : on est tous d’accord. Juste un doute si l’interprétation peut être Maison de l’Amérique Latine faire.

Fernando RAMOS : un opérateur 4 peut tout faire au sens de l’arrêté.

Roland : jusqu’à 5 t, l’opérateur sans aptitude peut faire l’entretien. A partir de 5 t, un opérateur catégorie 4 peut faire entretien et contrôle d’étanchéité.

Roland : nous proposons que l’AFPAC donne cette position officielle de ces 2 asv en deçà au-delà de 5 t.

Bernard : il faut préciser que l’entretien peut se faire par un opérateur niveau 4.

Hervé Naves : Roland propose le texte et chacun d’entre nous valide ce projet de message.

Arnaud : cela peut être une posture sans solliciter la DGEC.

Fernando : Les catégories découlent de la F-Gas. Transposition du droit européen dans le code de l’environnement.

Arnaud : à partir de ce moment, est-ce qu’il y a une difficulté que la catégorie 4 ne soit pas dans la maintenance ?

Hervé Nas : on ne parle pas de la même maintenance, au sens F-Gas et l’entretien au sein de l’arrêté 2020. Surtout de pas mélanger les messages.

Tugdual : et la F-Gas va être revue courant 2022. Il ne faut pas trop changer la logique de ce qui a été communiquée.

Roland : on va essayer avec Arnaud de vous faire un projet de message. Mais sans se rapprocher de la DGCE.

**Entretiens et compétences**

Arnaud : comment avoir les compétences pour réaliser ces entretiens. Faut il travailler sur un cursus spécifique pour l’entretien PAC ?

Tugdual : l’objectif du texte était de rentabiliser l’efficacité de l’installation. Quelles compétences ? Que mettre en œuvre pour avoir plus de personnel

Herbé : en regard des types d’équipement, en résidentiel ou collectif …

Laurent Mathieu : compétence hydraulique

Fernando : il est nécessaire de réfléchir à une formation adaptée à cet entretien, simple de 3 -4 jours.

Arnaud : on a eu un échange avec FEEBAT pour construire un cursus.

Bernard : cela permettrait d’intégrer la catégorie 4

Laurent Mathieu : excellente idée de former des techniciens venant de la chaudière avec 2 x 2 jours. Mais comment former des techniciens qui viennent d’autres secteurs ?

Fernando : je préférais que l’on forme les jeunes au lieu de leur faire passer le certificat Bac Pro

Tugdual : attention ce sont les jeunes qui sortiront en 2024.

Bernard : on peut réfléchir à une attestation capacité limitée au niveau 4, voire par établissement.

**Roland et Arnaud : on va vous faire un COMPTE RENDU de ces 2 points**

**Autre sujet : contrat PAC hybride à créer (au lieu de 2 contrats**

Fernando Nivel fernando.nivel@fra.mee.com

Rajouter julien Darthou

Prochaine réunion : Lundi 17 janvier 2022 de 10h à 11h